

## Calendrier des opérations électorales pour le scrutin du 30 janvier 2018 (Electeurs)

\*

### Élections conseils centraux, des CPE, des CCE et de la CCDC de l'Université du Mans

Dates	Tâches
Mercredi 6 décembre	<p><b>Publication de l'arrêté portant sur l'organisation du scrutin</b> (sur le site internet de l'Université dans la rubrique « Bulletin officiel »)</p> <p><b>Démarrage de la campagne électorale</b></p>
Jeudi 14 décembre	<b>Mise à disposition des listes électorales</b> (sur le site internet de l'Université dans la rubrique « Bulletin officiel »)
Mercredi 20 décembre	<b>Mise en ligne des formulaires à compléter pour les élections</b> sur le site internet de l'Université dans la rubrique « Bulletin officiel » (Déclaration individuelle de candidature, liste de candidatures, formulaire de procuration et trame des bulletins de vote)
Vendredi 22 décembre	<b>Pour les CPE AENES, ITRF, et BU : Date limite d'inscription sur les listes électorales</b> pour les personnes soumises à cette obligation sous réserve de satisfaire aux conditions d'exercice du droit de suffrage
Vendredi 22 décembre	<b>Pour la CCDC : Date limite d'inscription sur les listes électorales</b> pour les personnes soumises à cette obligation sous réserve de satisfaire aux conditions d'exercice du droit de suffrage
Mercredi 3 janvier	<b>Pour les CCE : Date limite d'inscription sur les listes électorales</b> pour les personnes soumises à cette obligation sous réserve de satisfaire aux conditions d'exercice du droit de suffrage
Lundi 15 janvier	<p><b>Date limite de dépôt des candidatures</b> (Dépôt au bureau 106, 1er étage de la Maison de l'Université, au plus tard 16h00, ou par courrier recommandé avec AR, cachet de la poste faisant foi)</p> <p>Le dépôt devant comprendre : la liste de candidatures (le cas échéant), la déclaration individuelle de candidature signée, la copie des cartes d'étudiants ou des certificats de scolarité des candidats étudiants.</p> <p>Le bulletin de vote complété (format PDF) et les professions de foi (format PDF), le cas échéant, sont à adresser par mail à l'adresse suivante : <a href="mailto:affaires-juridiques@univ-lemans.fr">affaires-juridiques@univ-lemans.fr</a>.</p> <p><b>Il est vivement conseillé aux délégués de liste ou au candidat de ne pas attendre la date limite de dépôt car le contrôle de l'éligibilité des candidats peut conduire à déclarer l'irrecevabilité de certaines candidatures et par voie de conséquence celle de la liste.</b></p>
Jeudi 18 janvier	<b>Publication de l'Arrêté du Président portant sur la recevabilité des candidatures</b> (site internet de l'Université dans la rubrique « Bulletin officiel »)
Mercredi 24 janvier	<b>Pour les Conseils Centraux : Date limite d'inscription sur les listes électorales</b> pour les personnes soumises à cette obligation sous réserve de satisfaire aux conditions d'exercice du droit de suffrage
Lundi 29 janvier	<b>Fin du recensement des procurations pour les Conseils Centraux (avant 16h)</b>
Mardi 30 janvier	<b>Fin de la campagne électorale, interdiction dans les bureaux de vote ce jour là</b>
Mardi 30 janvier	Dernier jour pour une demande d'inscription sur les listes électorales pour les personnes devant y figurer, SCRUTIN, heures d'ouverture des bureaux de Vote, site du Mans : 8h30-18h et site de Laval : 8h00-17h30, Désignation des scrutateurs et Dépouillement à 18h30
Vendredi 2 février (au plus tard)	Publication de l'arrêté portant sur la proclamation des résultats du scrutin (sur le site internet de l'Université dans la rubrique « Bulletin officiel »)